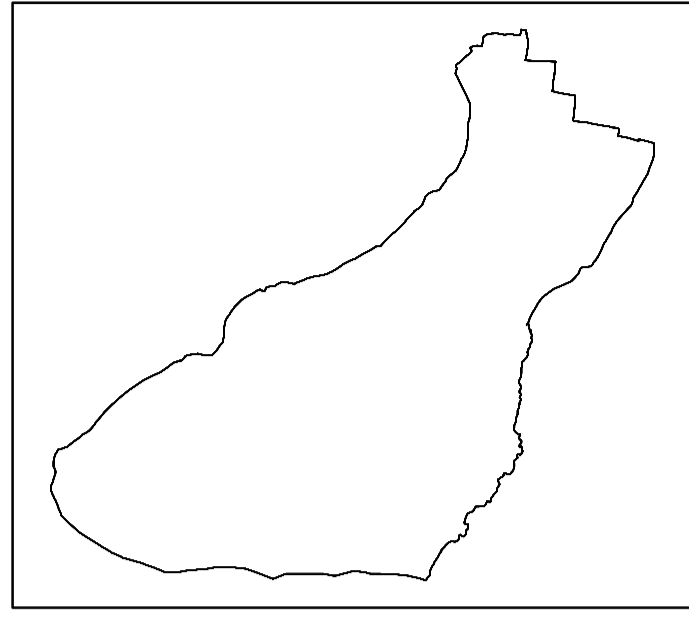


Commune de Balzac

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.0 Zonage



Légende

- UA : Zone urbaine ancienne dense
- UA* : Zone urbaine ancienne dense à vocation d'activités commerciales
- UB : Zone urbaine d'extensions des bourgs et hameaux anciens
- UB*
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles et artisanales
- UXa : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales
- 1AU / 1AUa / 1AUB : Zone à urbaniser
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- 1AUX : Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles et artisanales
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme
- 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole paysager
- Ap1 : Zone agricole paysager permettant le changement de destination des constructions existantes à usage agricole
- N : Zone naturelle
- Na : Zone naturelle à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- Ne : Zone naturelle à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 123-1-5 III 2°
- Zone de bruit relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre (D737)
- Commune
- Limite parcellaire
- Subdivision fiscale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Construction récente ou en cours
- Cours d'eau
- Espace pouvant être impacté par le PPRI

Elaboration

Prescrite le : 10/12/2004
 Arrêtée le : 07/03/2016
 PLU approuvé le :

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
 10 rue du 19 mars 1962
 33 130 Bègles
 CHARLOT Fabien, paysagiste dplg
 75 rue Paul Camelle
 33 100 BORDEAUX
 HYDULPHE Frédérique, architecte DPLG
 1971-2010



ECHELLE

1/5 000

Date

03/2017

Dessiné par

DT

Vérifié par

DP

Liste des emplacements réservés

| N° | Désignation des opérations | Bénéficiaires | Surfaces approximatives |
|----|--|---------------|-------------------------|
| 1 | Aménagement d'un carrefour entre la VC 5 (des Rochiers) et la VC 121 | Commune | 72 m² |
| 2 | Création d'une voie de desserte de 7 m d'emprise | Commune | 1479 m² |
| 3 | Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu dit le Moussy | Commune | 12124 m² |
| 4 | Création d'une amorce de voie de desserte de la zone 1AU de la Combe de Courty de 10m d'emprise | Commune | 565 m² |
| 5 | Création d'une voie de desserte de 3,5m de large | Commune | 177 m² |
| 6 | Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu dit les Fonternelles | Commune | 21105 m² |
| 7 | Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone 1AUX des Fougerouses et d'un fossé d'évacuation des eaux puviales vers l'Argence | Commune | 8090 m² |
| 8 | Aménagement du carrefour à la Chapelle | Commune | 56 m² |
| 9 | Aménagement du carrefour entre la RD406 et la voie communale n°3 des Charbonnauds | Commune | 274 m² |
| 10 | Aménagement du réseau d'assainissement pluvial | Commune | 1062 m² |
| 11 | Création d'une voie de desserte | Commune | 3886 m² |

